

**COMMUNE DE CERVENS
EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTES DU MAIRE**

Envoyé en préfecture le 13/09/2022
Reçu en préfecture le 13/09/2022
Affiché le 13/09/2022
ID : 074-217400530-20220830-A202208_64B-AI

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A
MME CATHERINE VUARGNOZ QUATRIEME ADJOINTE.**

**Arrêté municipal
N°2022/64**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CERVENS,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs des ses adjoints et en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil municipal ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints et du tableau du Conseil Municipal dressés le 25 mai 2020 ;

Vu la démission de la 2^{ème} adjointe acceptée par M. le sous-préfet en date du 16/08/2022 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du 4^{ème} adjoint ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2022-39 du 30/08/2022,

Vu le nouveau tableau du conseil municipal ;

Considérant que pour le bon fonctionnement des services il convient de donner délégation de fonctions aux adjoints ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

A compter du 30 août 2022, il est donné délégation à **Madame Catherine VUARGNOZ, 4^{ème} adjointe**, chargée du domaine suivant :

- ◆ Affaires sociales,

pour lequel elle exercera les fonctions suivantes :

- Contrôle et gestion administrative
 - o du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en relation avec les structures sociales intercommunales,
 - Service à la population (dossiers d'aide)
 - Action en faveur des séniors
 - Plans « canicule » « personnes isolées »

ARTICLE 2 -

Il est donné délégation de signature à Mme Catherine VUARGNOZ, 4^{ème} adjointe au Maire, dans les fonctions qui lui ont été déléguées pour signer :

- les courriers adressés aux administrés,
- les convocations aux membres du CCAS
- les autorisations nécessaires au fonctionnement du CCAS.

Ces fonctions seront comme celles prévues à l'art. 1er ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

Arrêté du Maire :
Délégations de fonction et de signature 4^{ème} adjt
N 2022/64

ARTICLE 3 -

Pour l'exercice de ces délégations, Mme Catherine VUARGNOZ respectera le formalisme suivant :

« pour le Maire et par délégation, l'adjoint (nature de la délégation) »
(nom, prénom)

ARTICLE 4 -

Mme Catherine VUARGNOZ est informée des fonctions qui lui sont déléguées.

ARTICLE 5 -

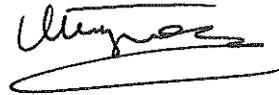
Ampliation du présent arrêté sera adressé à

- Monsieur le préfet ;
- La responsable de la Trésorerie de Thonon les Bains ;
- Et notifié à l'intéressé(e).

Fait à Cervens le 30 août 2022
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Gil THOMAS

Notifié le 16/09/2022
Catherine VUARGNOZ 4^{ème} adjointe



Certifié exécutoire

Envoyé en préfecture le 13/09/2022
Reçu en préfecture le 13/09/2022
Affiché le 13/09/2022
ID : 074-217400530-20220830-A202208_64B-AI

Le Maire Gil THOMAS

